

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Julien-les-Villas

SEANCE DU 30 JUIN 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
29	25	25 + 2 pouvoirs

Date de convocation 24 juin 2025

Date d'affichage 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : **BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SENEOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc, ZWALD Jérémy.**

Représentés : **AUGUIN Isabelle** par **VIART Jean-Michel**, **BUSI Fanny** par **GROSJEAN Patrick**.

Absents : **DOSNON Guillaume, PETITJEAN Patrick.**

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **MODALITE D'ORGANISATION DES SEANCES DE PISCINE POUR LES ECOLES SANCENNES – SOCIETE « LAGOA SPA »**
N° de délibération : **2025-74**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
25	27	27	0	0	0

Rapporteur : **Emilie DA SILVA**

La municipalité souhaite s'associer à la société « LAGOA SPA » pour faire bénéficier aux enfants des écoles de Saint Julien les villas des bassins de cette structure afin de réaliser les cycles d'apprentissages « aisance aquatique » et « J'apprends à Nager ».

En effet, l'Education Nationale incite fortement les collectivités à financer des séances de natation durant la scolarité des enfants afin de prévenir les risques de noyade et permettre aux enfants de savoir nager en fin de primaire.

Ces cycles devant être organisés de la façon suivante : 12 séances, les plus rapprochées possible (idéalement sur 12 jours ou 6 semaines 2 séances par semaines) avec une priorité sur la fin de maternel et le cycle 3 (CM1-CM2)

Pour les écoles sancéennes, cela se traduisait jusqu'alors par un cycle de 12 séances en CE1 et en CE2 (2 séances par semaine sur 6 semaines) et 5 séances pour les Grandes sections afin de permettre aux enfants du CM1 de commencer les séances de canoë-kayak.

La collectivité prenant en charge le transport bus aller et retour, les entrées à la piscine des Chartreux avec enseignements (94€/bus en 2025 – 4.80€/enfant et par séance).

Le partenariat avec le LAGOA SPA permettrait aux écoles de bénéficier de la structure sur des après-midi de 14 à 16h. La structure serait alors privatisée pour le groupe d'élèves.
La séance serait facturée à la collectivité à 85€ TTC.

Le LAGOA SPA offre la possibilité d'utiliser 2 bassins d'apprentissage de 1.20m de profondeur pour 6m*4m env.
L'espace vestiaire est compatible avec l'accueil de 20 à 25 enfants.

L'éloignement avec les écoles permet d'envisager de s'y rendre à pied (FG : 1 km et RN : 1 km).

Un animateur sportif de la collectivité disposant des qualifications nécessaires à la mise en œuvre des séances de natation serait mobilisé pour répondre aux exigences réglementaires.

La commission « Enfance » du 18.06.2025 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

La commission « Finances/Affaires générales » du 23.06.2025 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.

Au bénéfice de ces informations et après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le projet de modification de l'organisation des séances piscines.
- **D'APPROUVER** le projet de convention et de tarification par séance piscine de 2h au LAGOA SPA fixé à 85€.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART
2025.07.03 08:34:42 +0200
Ref:9046039-13613868-1-D
Signature numérique
le Maire